

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 58 (1907)
Heft: 12

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

disparition du sapin blanc d'ici à un grand nombre d'années, c'est vrai, et, par suite, compromettre le rajeunissement naturel de l'épicéa ¹.

Que faire pour arrêter, dans la mesure du possible, la propagation de cette maladie ?

Il me semble qu'il y aurait lieu d'enlever de suite toutes les parties malades des branches des sapins blancs et de les brûler sur place, afin de détruire les spores des champignons parasitaires et les bostriches vivant sur elles.

Montcherand, 3 décembre 1907.

M. Moreillon,
inspecteur forestier.



Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent.

Tenue à Zurich le 5 novembre 1907.

Tous les membres sont présents.

1. Sont nommés membres de la Société :

MM. Fritz Graf, stagiaire forestier, à Zofingue ;

Gaspard Knobel, adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Schwyz.

2. Le président donne connaissance d'une demande de l'Association zurichoise pour la protection des sites, tendant à assurer l'existence de deux beaux arbres se trouvant au château d'Eigental près de Flaach. Ceci pourrait se faire par achat, et la Société des forestiers suisses pourrait y contribuer, de son côté, en prenant sa part de la dépense. Le Comité se voit dans l'obligation de répondre négativement, car la Société doit réserver ses moyens pour l'accomplissement de tâches qui la touchent de plus près.

3. Il est décidé de remettre, à prix réduit, l'organe de la Société aux membres des Sociétés suisses d'utilité publique, de la protection des sites et du club alpin.

4. Le président donne quelques renseignements touchant les mesures prises au sujet de la „réserve“ de la forêt du Dürsrütti près Langnau et les démarches à faire à ce sujet. Le Comité se déclare entrer dans les vues du président. (Communiqué.)

¹ Voir à ce sujet dans „Journal forestier suisse“ de 1907, n° 9, p. 181 : Rajeunissement naturel de l'épicéa dans le Haut-Jura.

